

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE 2022-2025



PEDT du Bas-Armagnac
présenté en
septembre 2022



Communauté de communes du

BAS-ARMAGNAC



Collectivité territoriale : Communauté de Communes du Bas-Armagnac

Durée du PEDT : 3 ans

*« Les projets sont les promesses de
l'imagination faites au cœur. »*

Jean-Louis VAUDOYER

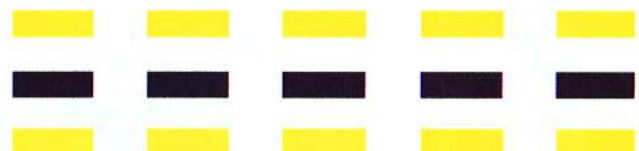
Élue pilote du PEDT : Patricia FEUILLET-GALABERT, vice-présidente
déléguée à l'enfance et la jeunesse

Nom du correspondant : Responsable du service enfance/jeunesse, en
cours de recrutement

Membres du Comité de pilotage : Directeurs d'écoles, Associations des
parents d'élèves, CAF, DASEN, SDJES, Directeurs ALAE ALSH, CLAN, Relais
Petite Enfance, Associations locales et partenaires éducatifs, Chargées de
coopération territoriale, DGS, vice-présidente déléguée à l'enfance et la
jeunesse et Président de la CCBA.

Adresse : 2 route du Nogaropôle
32 110 Caupenne d'Armagnac

Adresse électronique : info@cc-basarmagnac.fr



Préambule

Compte-tenu du contexte sanitaire qui a fortement impacté la vie quotidienne des Français de Mars 2020 à Avril 2022, la Communauté de Communes du Bas-Armagnac (CCBA) en prenant en considération la réalisation compliquée des objectifs fixés.

Dans le cadre d'une harmonisation de l'offre éducative sur le territoire du Bas-Armagnac et afin de donner une cohérence au sens de l'action pédagogique mise en place, les différents partenaires se sont réunis lors de comités de pilotage (le 9 et 16 Juin 2022) pour réfléchir ensemble un Projet Éducatif De Territoire à partir des objectifs du PEDT précédant et des projets menés sur le territoire sur cette période.

Un Projet Éducatif De Territoire a pour objectif de repenser l'éducation dans son ensemble en prenant compte des différents acteurs. La famille, notamment, en tant que cadre naturel et privilégié de l'éducation est un acteur essentiel de la co-éducation.

Les axes de développement du PEDT intègrent une composante visant à associer les familles que ce soit en tant que participant à l'élaboration du projet ou en tant qu'acteur du projet.

Les agents et les établissements de l'Éducation Nationale avec l'ensemble des acteurs socio-éducatifs du territoire en adéquation avec le projet de chaque structure ont été consultés, très peu ont répondu.

Sur la durée du projet, une continuité éducative sera mise en place par l'ensemble des acteurs en prenant compte de la tranche d'âge afin de répondre au mieux aux besoins des publics.

Ce PEDT sera élargi aux activités petite enfance, extrascolaires et jeunesse afin qu'il puisse tenir lieu de Projet Éducatif Local. La Communauté de Communes du Bas-Armagnac l'envisage comme un document de référence et d'orientation qui énonce les axes de développement et les objectifs fondamentaux à mettre en place pour répondre aux besoins particuliers de l'enfance et de la jeunesse.

C'est à partir des objectifs territoriaux de ce projet que doit se construire le projet pédagogique des différentes structures de loisirs du territoire.

Suite au décret dérogatoire à l'organisation de la semaine scolaire en Maternelle et Élémentaire publié le 28 juin 2017, le PEDT a intégré les modifications à l'organisation territoriale.

Concernant le territoire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac, l'ensemble des écoles est organisé sur une semaine scolaire de 4 jours depuis la rentrée 2019/2020.

Contexte local

- *Présentation du territoire*

Le territoire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se situe dans le Sud-Ouest de la France à l'ouest de la région Occitanie et plus précisément dans le département du Gers ; il est ainsi limitrophe de la Nouvelle Aquitaine.

Cette communauté de communes regroupe 26 communes de l'ancien canton de Nogaro et compte une population d'environ 8568 habitants (source INSEE 2018). La Communauté de Communes du Bas-Armagnac est le 10^{ème} EPCI le plus peuplé du département (sur 15 EPCI). Son territoire est relativement étendu sur environ 35 kilomètres d'Est en Ouest et 28 kilomètres du Nord au Sud dont la superficie est de 313,8 km².

Les trois plus grosses communes, en termes de population soit 3994 habitants (environ 46.5% de la population totale), sont :

- Nogaro
- Le Houga
- Manciet

La CCBA enregistre une densité moyenne de population de 27,3 hab./km² en 2018, densité qui ne varie guère depuis les années 80 (26,2 hab./km² en 1982).

Il est à noter toutefois que, malgré son caractère rural, la population de la communauté de communes ne cesse d'augmenter.

En 2018, le taux de variation annuel moyen est de 0,3%, dû à un solde migratoire positif de 0.8% (contrairement au solde naturel de -0,5%). Le territoire est donc attractif.

La reprise démographique est légère mais réelle.

La population sur le territoire de la communauté de communes est plutôt vieillissante (59 % de la population a entre 45 et plus de 75 ans). Sa population est moins âgée que la moyenne du département. A noter : le rythme de vieillissement de la population est de +10,1% entre 2009 et 2019, soit un rythme plus fort que sur le reste du département (+7,1%).

- *Les ménages et les familles :*

En 2018, la communauté de communes comptait 4005 ménages contre 3887 en 2014 (soit une augmentation de 3%). Les ménages sont majoritairement composés de couples sans enfant à hauteur de et de familles en couple avec enfant(s) à hauteur de 33.1%.

Le nombre de familles monoparentales est en hausse depuis l'écriture du dernier PEDT. Elles représentent 14% des ménages (contre 12%).

En 2018, on comptait sur le territoire de la communauté de communes 2557 familles et majoritairement de famille sans enfant (53 %). En 2009, cela représentait 33.6% des ménages. Le nombre de couples sans enfants a donc considérablement augmenté sur cette période.

En 2020, 1422 foyers allocataires de la CAF résident sur ce territoire. La CAF couvre ainsi 3 121 personnes dont 1 124 enfants¹.

Parmi les allocataires et leurs conjoints âgés de 25 à 49 ans, 86% des hommes et 75% des femmes sont en activité (respectivement 86% et 79 % pour le département).

En 2020, 1 124 enfants d'allocataires de moins de 18 ans vivent sur le territoire de la CCBA. Ce nombre est en hausse de 5,5% par rapport à 2016.

Parmi eux, 387 sont des enfants allocataires à bas revenus. Ils représentent 34,4% des enfants d'allocataires, soit un taux supérieur au taux départemental de 27,3%.¹

- La scolarisation :

Selon les sources INSEE de 2019 étaient scolarisés :

- 262 enfants de 2 à 5 ans soit 81.3 %
- 386 enfants de 6 à 12 ans soit 99.2 %
- 365 enfants de 11 à 14 ans soit 98.3 %
- 267 jeunes de 15 à 17 ans soit 96.1 %

- Vie économique et locale :

D'après les données INSEE 2019, on constate qu'il y a une part importante d'emplois dans le domaine de l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale (du fait notamment de la présence de l'hôpital de Nogaro, de l'EHPAD du Houga et de la cité scolaire) (35,5%) et dans les domaines du commerce, des transports et des services divers (33.9%). Une entreprise d'aéronautique de taille significative est également implantée sur le territoire.

Afin de renforcer l'attractivité du territoire, la communauté de communes a réalisé une Maison Pluridisciplinaire de Santé qui accueille aujourd'hui une vingtaine de professionnels de santé (médecins généralistes, kinésithérapeutes, sage femmes, diététicienne, psychologue, centre de planification...). Cet équipement labellisé par l'Agence Régionale de Santé est ouvert au public depuis 2014.

• *Présentation de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac*

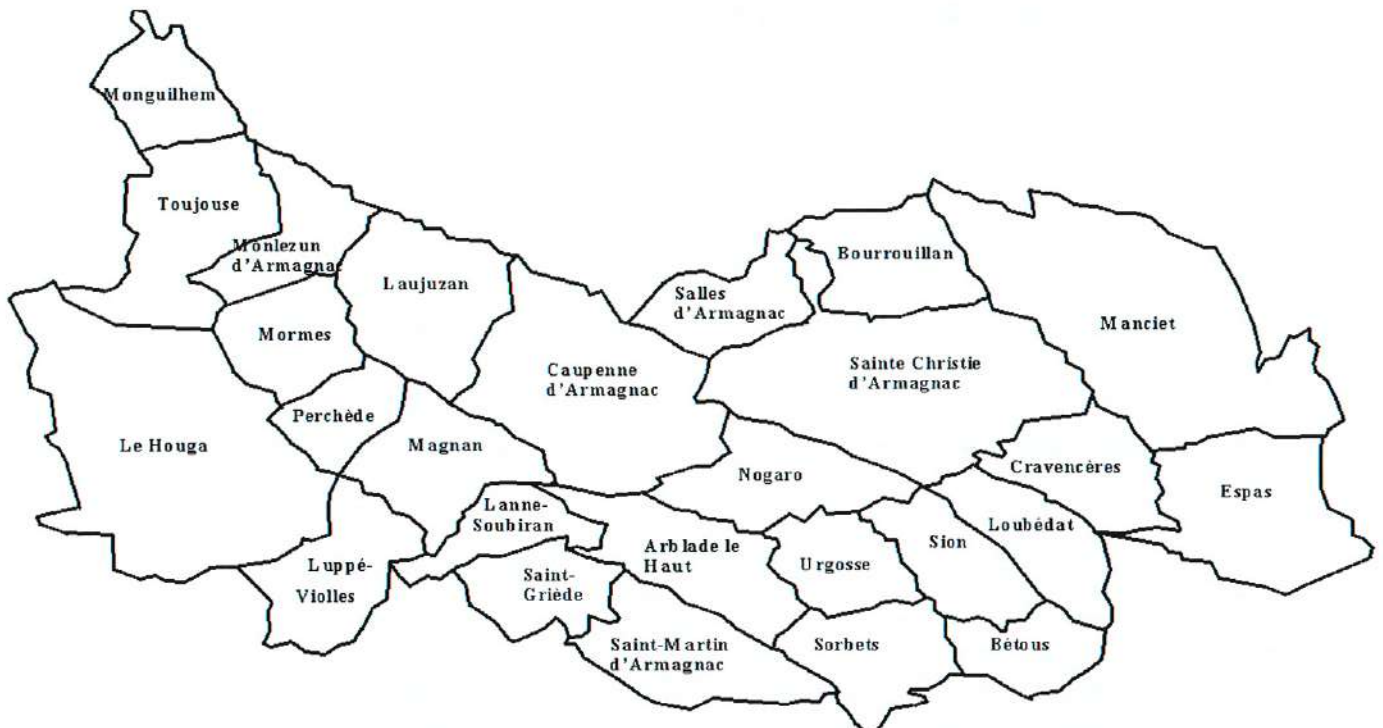
La Communauté de Communes du Bas-Armagnac a vu le jour le 30 décembre 1998 par la volonté de 17 communes du canton de Nogaro d'unir leurs efforts afin d'appréhender avec plus de cohérence l'aménagement de l'espace, les actions socio-culturelles, éducatives et sportives, tout en réfléchissant à la mise en place de projets économiques et en assurant la gestion et l'entretien des routes.

A ce jour, d'autres communes sont venues grossir les rangs de la Communauté puisque, désormais, 26 communes siègent à la CCBA.

Les 26 communes sont : *(chiffres INSEE population en 2019)*

¹ Source données CAF 2020

- Arblade le Haut : 322 hab
- Bétous : 76 hab.
- Bourrouillan : 162 hab.
- Caupenne d'Armagnac : 429 hab.
- Cravencères : 90 hab.
- Espas : 125 hab.
- Le Houga : 1 161 hab.
- Lanne-Soubiran : 145 hab.
- Laujuzan : 280 hab.
- Loubédat : 101 hab.
- Luppé-Violles : 142 hab.
- Magnan : 234 hab.
- Manciet : 804 hab.
- Monguilhem : 298 hab.
- Monlezun d'Armagnac : 205 hab
- Nogaro : 2027 hab.
- Perchède : 123 hab.
- Sainte-Christie d'Armagnac : 376 h
- Saint-Griède : 138 hab.
- Saint-Martin d'Armagnac : 240 hab
- Salles d'Armagnac : 134 hab.
- Sion : 97 hab.
- Sorbets : 227 hab.
- Toujouse : 272 hab.
- Urgosse : 233 hab



Actuellement, la CCBA possède les compétences suivantes :

- Aménagement du territoire :
 - Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
 - Aménagement numérique
- Développement économique et emploi :
 - Zones d'Activités économiques
 - Tourisme
- Assainissement Non Collectif
- Maison de santé
- Voirie
- Signalétique d'intérêt communautaire
- Chemins de randonnée
- Actions en matière culturelle
- Enfance et Jeunesse
- Collecte et traitement des ordures ménagères
- Fourrière animale
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Les communes de la CCBA ne bénéficient pas des mêmes offres en termes de loisirs ou d'éducation. En effet, 12 communes possèdent au moins un établissement scolaire engendrant des structures de loisirs périscolaires voire extrascolaires.

Certaines communes qui possèdent une école n'ont pas de service de garderie compte-tenu des effectifs restreints et du besoin sur site. La communauté de communes dispose de 2 RPI dont un RPI avec 3 garderies qui desservent 6 écoles de tous niveaux avec une facilité pour les familles.

Pour les communes ne possédant pas d'école, la vie associative permet néanmoins de proposer une offre de loisirs (culturel, sportif, ludique).

Depuis la prise de compétence Enfance/Jeunesse le 1^{er} janvier 2015 par la communauté de communes, une réflexion des communes a lieu afin d'optimiser et de rendre cohérent l'offre éducative et de loisirs sur le territoire communautaire. Au besoin, des commissions Enfance/Jeunesse réunissant des élus de chaque commune réfléchissent à la mise en place du projet éducatif sur le territoire et sur la pertinence des actions. Selon l'ordre du jour, des acteurs socioéducatifs, des parents d'élèves participent à ces rencontres.

- *Périodes de la journée et/ou de la semaine qui sont concernées par le PEDT :*

Le projet couvre l'ensemble des temps scolaires, péri et extra scolaires.

Depuis la rentrée 2019/2020, l'ensemble des établissements primaires de la communauté de communes est repassé à la semaine à 4 jours.

La CCBA ne demande aucune dérogation, mis à part les conditions d'encadrement des accueils collectifs de mineurs en périscolaire sur le temps méridien à titre exceptionnel.

- *Les ressources mobilisées :*

Le territoire communautaire est doté de divers équipements :

- Etablissements scolaires :

👏 15 écoles dont 3 groupes scolaires (Le Houga, Manciet et Nogaro) et 2 Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI de Monguilhem/Monlezun d'Ac/Toujouse/Castex d'Ac/Caupenne d'Ac/Laujuzan/Magnan/Mormès/Perchède et RPI d'Arblade le Haut/Saint-Martin d'Ac/Saint-Griède)

A la rentrée de septembre 2022, 632 élèves étaient scolarisés en primaire : 106 sur les écoles du Houga, 80 à Manciet, 235 sur les écoles de Nogaro, 113 sur le RPI de de Monguilhem/Monlezun d'Ac/ Toujouse/Castex d'Ac /Caupenne d'Ac /Laujuzan/Magnan/Mormès/Perchède et 98 sur le RPI d'Arblade le Haut/Saint-Martin d'Ac/Saint-Griède. Une classe ULIS2 est présente sur l'école élémentaire de Nogaro ainsi qu'une classe inclusive de l'IME3 sur l'école élémentaire du Houga.

- ✎ 1 cité scolaire à Nogaro regroupant un collège et un lycée (général et professionnel) mais également un enseignement post-bac (formation mécanicien de compétition, BTS). En 2021, au total, 915 jeunes dont 361 collégiens fréquentent la Cité scolaire venant également des territoires limitrophes pour une partie des lycéens.
- ✎ 1 Institut Médicoéducatif au Houga. Sa capacité globale est de 60 places dont l'institut médico-pédagogique mixte pouvant accueillir des garçons et des filles de 6 à 14 ans. Une réflexion a été mise en place avec l'école élémentaire du Houga visant à inclure des jeunes de l'IME au sein de l'école et des temps périscolaires. Sur Nogaro, un internat de cet institut pour les jeunes filles a également été créé.

- Structures en direction de la petite enfance :

- ✎ Un Relais Petite Enfance (RPE) guichet unique
- ✎ Un multi-accueil
- ✎ Un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

La CCBA accueille les moins de 3 ans sur le multi-accueil communautaire doté d'un agrément pour 14 enfants. Depuis septembre 2021, il est ouvert du mardi au vendredi et accueille environ 25 enfants différents annuellement. Sur le territoire, l'accueil individuel au domicile des assistantes maternelles reste le 1^{er} mode d'accueil avec une trentaine de professionnelles en activité et environ 130 enfants accueillis. À côté de cette offre, la communauté de communes propose un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) destiné aux futurs parents et aux parents d'enfants de moins de 6 ans qui souhaitent rencontrer d'autres parents, partager des moments de jeux, échanger avec des professionnels. Elle propose aussi un Relais Petite Enfance qui est un lieu d'accueil et d'information pour les assistantes maternelles et les parents employeurs. Depuis janvier 2022, le RPE est également guichet unique et propose une porte d'entrée aux familles en recherche d'un mode d'accueil sur le territoire.

- Structures de loisirs péri et extrascolaires :

- ✎ 4 ALAÉ : 3 ALAÉ communautaires (au Houga, à Manciet et à Nogaro) et 1 ALAÉ associatif (géré par le CLAN à Nogaro) sont ouverts en semaine scolaire avant et après l'école ainsi que les mercredis de 7h30 à 18h30 et de 7h30 à 12h30 pour l'ALAÉ de Manciet.
- ✎ 6 garderies communautaires (à Monguilhem, Caupenne d'Ac, Magnan, Arblade le Haut, Saint-Martin d'Ac et Saint-Griède) ouvert en semaine scolaire avant et après l'école ainsi que les mercredis (en fonction des effectifs) de 7h30 à 12h30 sur le RPI d'Arblade le Haut.
- ✎ 3 ALSH : 2 ALSH communautaires (au Houga et à Nogaro) et 1 ALSH associatif (géré par le CLAN à Nogaro) + 1 ALSH sur Manciet fonctionnant le mois de juillet. Les structures sont ouvertes durant les vacances scolaires (sauf vacances de Noël) de 7h30 à 18h30. L'ALSH du Houga possède un agrément de 33 enfants pour les 3 /12 ans, l'ALSH maternelle de Nogaro possède un agrément de 32 enfants pour les 3/6 ans et celui de Nogaro élémentaire un agrément de 45 enfants pour les 6/12 ans. L'ALSH de Manciet est ouvert seulement en juillet pour un agrément de 24 enfants de 3/12 ans.

² Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

³ Institut Médico-Éducatif

- ✎ 1 ALSH ados et 1 accueil Jeunes associatif géré par le CLAN à Nogaro. L'ALSH ados, en lien avec l'ALSH 6/12 ans de Nogaro est ouvert durant les vacances scolaires pour les jeunes de 12 à 14 ans. L'accueil jeunes est ouvert, en lien avec des projets, en direction des jeunes de 14 à 17 ans.

Ces structures périscolaires sont donc associées aux établissements scolaires et tiennent compte des transports scolaires pour ajuster leurs fonctionnements. Elles visent à assurer une proximité et une facilité pour les familles. Ainsi, sur les RPI, un bus de ramassage effectue le tour des écoles afin de déposer les enfants sur la garderie souhaitée par les familles.

Les ALSH sont positionnés sur les 2 plus grosses communes du territoire, une à l'ouest et l'autre centrée sur la communauté.

Sur Manciet, village situé à l'est du territoire, depuis 2020, un ALSH est ouvert en juillet afin de proposer une offre de loisirs sur l'ensemble de la communauté et répondre à une demande significative sur cette partie du territoire.

Equipements et associations sportives :

- 4 gymnases
- Des terrains de rugby et de football
- Un circuit automobile
- Des terrains de tennis
- Deux city-stades
- Deux dojos
- Un boulodrome couvert
- Associations de rugby, football, arts martiaux, cyclisme, gymnastique, tennis/tennis de table, volley, zumba, randonnée, escalade
- Sections sportives des Foyers Ruraux

- Structures culturelles :

- un cinéma
- deux -médiathèques communales
- une école de danse
- deux écoles de musique
- des ateliers culturels (théâtre, histoire, bridge, généalogie,...) au sein du centre social et culturel Le CLAN
- des chorales
- des foyers ruraux
- une ludothèque gérée par la CCBA

L'offre culturelle et sportive est diversifiée et permet aux établissements scolaire et structures d'en profiter, d'envisager des partenariats locaux.

Des cartes permettant de visualiser la répartition des structures sur le territoire se trouvent en annexe .

• *Atouts du territoire et leviers à la mise en place du PEDT :*

Le territoire possède une offre de loisirs en direction de toutes les tranches d'âge (de la petite enfance à la jeunesse). Elle est constituée à la fois par des structures communautaires, associatives de type socioculturel et de disciplines sportives.

Le développement de cette offre est fortement accompagné par les dispositifs contractuels de la CAF permettant d'offrir un nombre de place en adéquation avec la demande sociale du territoire.

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé en 2018, la mise en place de ce nouveau Projet Éducatif et la signature en fin d'année 2022 d'une Convention Territoriale Globale (CTG) permettent de gagner en cohérence et en travail éducatif notamment sur le partage de connaissances entre les différents intervenants auprès de l'enfant (formation, objectifs éducatifs partagés).

De plus, l'existence de la démarche de PEDT permet aux différents acteurs éducatifs de l'ensemble du territoire de se rencontrer et de partager des valeurs éducatives, bases fondamentales à l'ensemble des intervenants socioculturels.

La communauté de communes a contractualisé avec la CAF la MSA, la CPAM, le Conseil Départemental et l'UDCCAS une Convention Territoriale Globale (incluant le CEJ), signée en 2018 et renouvelée en 2022 contribuant à une coordination et à une objectivation de l'action favorisant l'accès aux droits des publics et la participation citoyenne. Pour cela, les objectifs premiers de cette convention visent à :

- ↳ Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale
- ↳ Contribuer à la structuration d'une offre Enfance/Jeunesse adaptée aux besoins des familles
- ↳ Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants
- ↳ Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie et créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles

La communauté de communes, par le biais de cette CTG, s'engage donc à mener un vrai travail de co-construction, de co-éducation avec l'ensemble des acteurs du territoire.

En 2020, la communauté de communes a réhabilité la pôle petite enfance pour offrir un site unique regroupant les structures petite enfance et y intégrant la ludothèque.

De plus, des Pôles intercommunaux Enfance Jeunesse seront ouverts en octobre 2022 et en Septembre 2023, sur les communes du Houga et de Nogaro. Le but de ces initiatives est de favoriser une unité dans l'accessibilité aux loisirs pour toutes les familles.

Sur le Houga, les locaux utilisés ne permettaient pas un fonctionnement optimal dès lors qu'il est partagé avec d'autres acteurs sportifs (association de football) et éducatifs (Relais Petite Enfance). Egalement, ils n'étaient pas suffisamment adaptés à l'accueil des enfants.

Ces 2 pôles seront en plein cœur des communes et à proximité d'équipements sportifs (terrain de foot, tennis, salle des sports...) ; cela facilitera donc une utilisation des dispositifs existants et des partenariats avec les associations locales.

Il était nécessaire de proposer aux usagers un lieu identifié et dédié aux loisirs des enfants de tout âge sur les communes qui représentent le plus fort taux démographique de la Communauté de communes.

- *L'organisation des mercredis :*

L'accueil de loisirs du mercredi n'est pas à dissocier des temps périscolaires des autres jours de la semaine. Son projet met au centre l'accueil de l'enfant.

L'intention pédagogique de la structure doit intégrer cette organisation dans ses objectifs.

En prenant le point de vue de l'animation socioculturelle, ces mercredis sont l'occasion de générer 2 dimensions :

- une DIMENSION PÉDAGOGIQUE : rythmes de vie/temps libre/pédagogie de loisirs et de CONTINUITÉ ÉDUCATIVE avec l'école
- une DIMENSION ÉDUCATION POPULAIRE : accueil d'actions pédagogiques plurielles (intervenants extérieurs, école, périscolaire) /un projet centré sur l'initiation et la transmission

En organisant les accueils de loisirs dans les écoles, l'exercice de l'ALAÉ (réf. Circulaire CLAE du 7/02/1973) permet à la fois la cohérence éducative et le partenariat avec l'institution scolaire.

Dans le projet, la famille doit être considérée comme acteur et comme cible de l'intervention socioculturelle :

- Elle est acteur de l'Éducation des enfants au même titre que les professionnels.
- Elle est une cible pour les actions d'animation proposées : co-construction et de passerelles.

Détail de l'organisation territoriale :

➤ Lieux d'accueil et horaires :

L'organisation territoriale déclinée ci-dessous traduit la volonté de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac de proposer un maillage territorial apportant la réponse la plus appropriée possible au contexte territorial local. *Les horaires des différents temps d'accueil et des écoles sont recensés en annexe 3.*

Le MERCREDI matin :

- Une Garderie sur le RPI d'Arblade-le-Haut/Saint-Martin d'Armagnac/Saint-Griède de 7h30 à 12h30 mise en place sur une des 3 communes en rotation chaque année
- Un Accueil de loisirs sur Manciet de 7h30 à 12h30.

Le MERCREDI toute la journée :

- Un Accueil de loisirs sur Nogaro de 7h30 à 18h30 au sein de l'école pour les moins de 6 ans et au CLAN pour les plus de 6 ans. L'ouverture du Pole intercommunal Enfance Jeunesse de Nogaro aura lieu à la rentrée 2023/2024.
- Un Accueil de loisirs sur Le Houga de 7h30 à 18h30 au sein du Pôle intercommunal Enfance Jeunesse du Houga

➤ Transport :

Pour les accueils fonctionnant seulement le matin, un transport est mis en place pour amener les enfants vers les accueils de loisirs de Nogaro pour le repas du midi et/ou l'accueil de l'après-midi. Le transport des enfants est gratuit pour les familles et s'effectue par des minibus (capacité 6 places voire 8 si 2 enfants de 10 ans) conduits par un membre de l'équipe d'animation des accueils de Nogaro.

Au-delà de l'organisation matérielle visant à répondre aux besoins et aux attentes des familles du territoire, le dispositif imaginé par la Communauté de Communes du Bas-Armagnac pour l'accueil des mercredis s'inscrit plus particulièrement autour des axes de développement décrits ci-après :

- Veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires ;
- Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier en situation de handicap ;
- Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs ;
- Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale.

Bilan du PEDT précédant

Pour identifier les besoins, analyser et faire évoluer les objectifs du futur PEDT, il était indispensable de s'appuyer sur le bilan des actions et projets proposés, de mettre en avant les freins et leviers, de soulever de nouvelles problématiques puis de créer un nouveau projet.

Le contexte de la crise sanitaire et les protocoles successifs depuis mars 2020 ont fortement perturbé les rythmes scolaires et au-delà, l'ensemble des structures d'accueil qui ont du constamment s'adapter, ajuster leurs pratiques et faire face aux changements, au manque de personnel, aux « non-brassages », ...

Au vu de cette longue période épidémique dont nous sortons à peine, de la réorganisation des services de la communauté de communes et du recrutement d'une responsable enfance et jeunesse puis de sa mutation en cette période d'écriture, il n'a pas été possible de sonder les parents d'élèves, et 2 rencontres ont été organisées avec des directeurs des écoles, des directions péri et extra scolaires et petite enfance.

Le PEDT 2022-2025 s'inscrit donc dans la continuité :

Proposition de reconduction avec des évolutions dans la même organisation de la semaine pour les enfants et les encadrants. Durant cette période, la communauté de communes restera à l'écoute des acteurs éducatifs, tout en étant vigilante aux évolutions qui pourraient être impulsées par l'Etat.

Des objectifs actualisés et de nouvelles perspectives :

Au regard du bilan du PEDT précédant, de la crise sanitaire et des échanges avec les partenaires éducatifs, les objectifs du nouveau PEDT 2022-2025 sont les suivants :

- Rompre l'isolement des enfants et des jeunes en milieu rural
- Concourir à l'épanouissement de l'enfant de la petite enfance à l'adolescence
- Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap
- Soutenir la parentalité
- Encourager la citoyenneté et le vivre-ensemble

Ces axes devront être travaillés de manière plus régulière avec l'ensemble des acteurs éducatifs présents sur le terrain et des Chargées de Coopération Territoriale afin d'avoir une vision d'ensemble sur tous les indicateurs. Ils visent à garantir la continuité éducative et à favoriser l'épanouissement de chaque enfant.

PEDT Communautaire (validé après réflexions participatives lors des Commissions en Juin 2022)

Axes de développement sur le Bas-Armagnac	Objectifs fondamentaux	Ressources et actions du territoire
<p>1 - Rompre l'isolement des enfants et des jeunes en milieu rural :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accès élargi de l'offre éducative - Maintien et renforcement du tissu scolaire des RPI - Dynamique de réussite et renforcement du lien social 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la socialisation en développant le lien sur l'ensemble du territoire - Faciliter l'accès à l'offre de loisirs, aux pratiques culturelles et sportives en s'appuyant sur les ressources locales et en développant le partenariat - Prioriser les échanges au sein des RPI - Favoriser la participation des parents d'élèves et des associations d'éducation populaire - Favoriser la prévention et la résolution des conflits 	<ul style="list-style-type: none"> - Structures scolaires et périscolaires réparties sur l'ensemble du territoire - Harmonisation des propositions d'activités sur les temps périscolaires de l'ensemble des écoles du territoire - Tarification modulée en fonction des ressources familiales sur le territoire - Développement des projets inter-structures et des partenariats locaux - Concertation avec les communes, les écoles et les familles sur la carte scolaire en lien avec la ruralité du territoire - Renforcement des passerelles entre acteurs éducatifs de l'ensemble du territoire - Ouverture de 2 Pôles Enfance Jeunesse uniformisant les lieux d'accueil extrascolaires - Formation des agents aux techniques de prévention et de gestion des conflits (CNV, Confiance en soi, bien-être au travail)
<p>2 – Concourir à l'épanouissement de l'enfant de la petite enfance à l'adolescence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accès aux structures petite enfance - Accès aux loisirs, aux sports et aux pratiques culturelles - Projets jeunesse 	<ul style="list-style-type: none"> - Répondre au mieux aux attentes de l'enfant/ du jeune et de sa famille - Accompagner les enfants et les jeunes dans leur autonomie - Ouvrir l'accès à toutes les formes de cultures, de savoirs et de pratiques - Participer et accompagner les enseignements par des parcours et outils innovants en matière culturelle, sportive et numérique 	<ul style="list-style-type: none"> - Structures petite enfance (RPE avec 30 assistantes maternelles, multi-accueil et LAEP) - Diversité d'activités lors des temps péri et extra scolaires par l'utilisation des potentialités du territoire (structures sportives, cinéma, bibliothèques, ludothèque, médiathèque ...) - Permettre à l'enfant et au jeune d'être acteur de ses loisirs par la mise en place de « journées de l'enfant » - Aménagement des espaces permettant à l'enfant d'être « libre » - Proposition d'activités sportives et culturelles d'initiation pouvant aboutir à des pratiques régulières en club ou associations (musique, basket, ...)

		<ul style="list-style-type: none"> - Parcours culturels et sportifs dans le temps scolaire permettant de compléter et d'accompagner les enseignements (<i>résidence artistique, éducateur sportif mis à disposition, ...</i>) - Offre culturelle sur le territoire (Echappées Curieuses...) - Mise en place d'un schéma jeunesse et d'un espace jeunes au centre de Nogaro, et dissocié de l'accueil de loisirs - Participation au dispositif LUDI POP LUDI SPORT
<p>3 – Favoriser l'inclusion de personnes en situation de handicap</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accès à l'ensemble des structures pour les enfants en situation de handicap - Renforcement des échanges entre acteurs éducatifs sur l'inclusion des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner l'intégration des enfants en situation de handicap à l'école et au sein des structures péri et extra scolaires - Accompagner les familles dans la prise en charge de leur enfant porteur de handicap sur les différentes structures du territoire - Développer les actions pédagogiques autour du handicap - Favoriser la formation des agents sur les thématiques du handicap et de l'inclusion et leur permettre de prendre du recul sur des situations complexes - Accompagner les jeunes afin de leur permettre de comprendre la différence, l'accepter et la respecter 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de protocole d'accueil en concertation avec la famille sur les temps péri et extrascolaires - Commission de travail partagée sur l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures éducatives (écoles, ALSH, ALAÉ, ...) - Formation des équipes autour des notions du handicap via le CNFPT ou lors de réunions pédagogiques - Inscription et participation des agents petite enfance/enfance/jeunesse volontaires au réseau départemental « Grandir Handi'férance » - Sensibilisation des enfants au handicap par des projets spécifiques (Handi sport) en lien avec les écoles - Développement des partenariats externes avec des professionnels ressources - Nécessité de renforcer la continuité éducative pour les enfants à besoins spécifiques
<p>4- Soutenir la parentalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les familles dans la co-éducation - Faciliter l'accès aux informations pour tous - Renforcer la communication bienveillante 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la communication de manière formelle et informelle - Développer les lieux d'échanges avec les familles - Prendre en compte l'évolution de la famille au sens large, et notamment les familles dites vulnérables - Instaurer un cadre de confiance, de confidentialité, de convivialité et de respect 	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des temps d'accueils sur les structures de loisirs lors d'événements périodiques (café des parents, Carnaval, ...) - Mutualiser les projets avec les parents d'élèves - Proposer des temps et outils d'expression aux familles tout au long de l'année (temps d'accueil, questionnaires des attentes, sondage de satisfaction) - Créer des outils numériques facilitant l'accès à l'information et l'implication des familles (page Facebook, site internet, téléphones professionnels, adresses mails professionnelles) - Maintenir une politique tarifaire accessible à tous

	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la collaboration avec les associations de parents d'élèves - Favoriser l'accès des familles aux loisirs et aux structures adéquates selon l'âge de leur enfant 	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler en lien avec le centre social - Valoriser et rendre accessible les projets pédagogiques des structures d'accueil et de loisirs - Proposer des accueils délocalisés ... (LAEP)
<p>5- Encourager la citoyenneté et le vivre ensemble</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager le savoir vivre ensemble - Promouvoir les modes d'expression et de participation - Développer le sens des responsabilités - Permettre aux enfants de comprendre la laïcité et transmettre ces valeurs - Promouvoir la mixité sociale et la mixité des genres - Permettre à l'enfant d'être un citoyen responsable - Sensibiliser les enfants à devenir des écocitoyens 	<ul style="list-style-type: none"> - Chantiers citoyens jeunes - Actions de prévention - Rencontres et projets inter-structures - Faire du lien entre les différents projets d'école et les projets pédagogiques des structures péri et extra scolaires - Ateliers autour de la citoyenneté - Proposition d'activités sur le recyclage des déchets et de sensibilisation au respect de l'environnement - Mise en place d'un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité en lien avec les écoles élémentaires permettant les échanges intergénérationnels

Pilotage et évaluation du PEDT

- *Pilotage du PEDT*

La mise en œuvre du PEDT et son suivi sont assurés par un comité de pilotage qui réunit l'ensemble des acteurs concernés, assurant ainsi un réel partage d'informations. Il associe notamment les élus et acteurs éducatifs concernés par ce projet global. Les organismes sociaux, les services de l'Etat y sont également être associés.

Ces réunions visent notamment à favoriser les échanges entre les acteurs tout en respectant le domaine de compétences de chacun d'entre eux, et contribuent à une politique de réussite et de lutte contre les inégalités scolaires, ou d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs. Ce comité est animé par l'élue pilote du PEDT et le correspondant du PEDT, en charge des accueils péri et extrascolaires.

- *Evaluation du PEDT*

L'évaluation du PEDT est le moment de prendre du recul sur les orientations et les actions mises en place afin de juger de leur bonne marche et de l'opportunité de proposer des pistes d'amélioration.

Afin de suivre de façon précise et actualisée le PEDT en cours, des temps de bilans intermédiaires auront lieu durant les trois années concernées.

Les instances ci-dessous sont un appui indispensable du dispositif d'évaluation :

- Comité de pilotage annuel afin de vérifier que les actions engagées soient en adéquation avec les axes de développement et les objectifs fondamentaux du PEDT
- Conseil Communautaire

Le bilan s'articule autour de trois points :

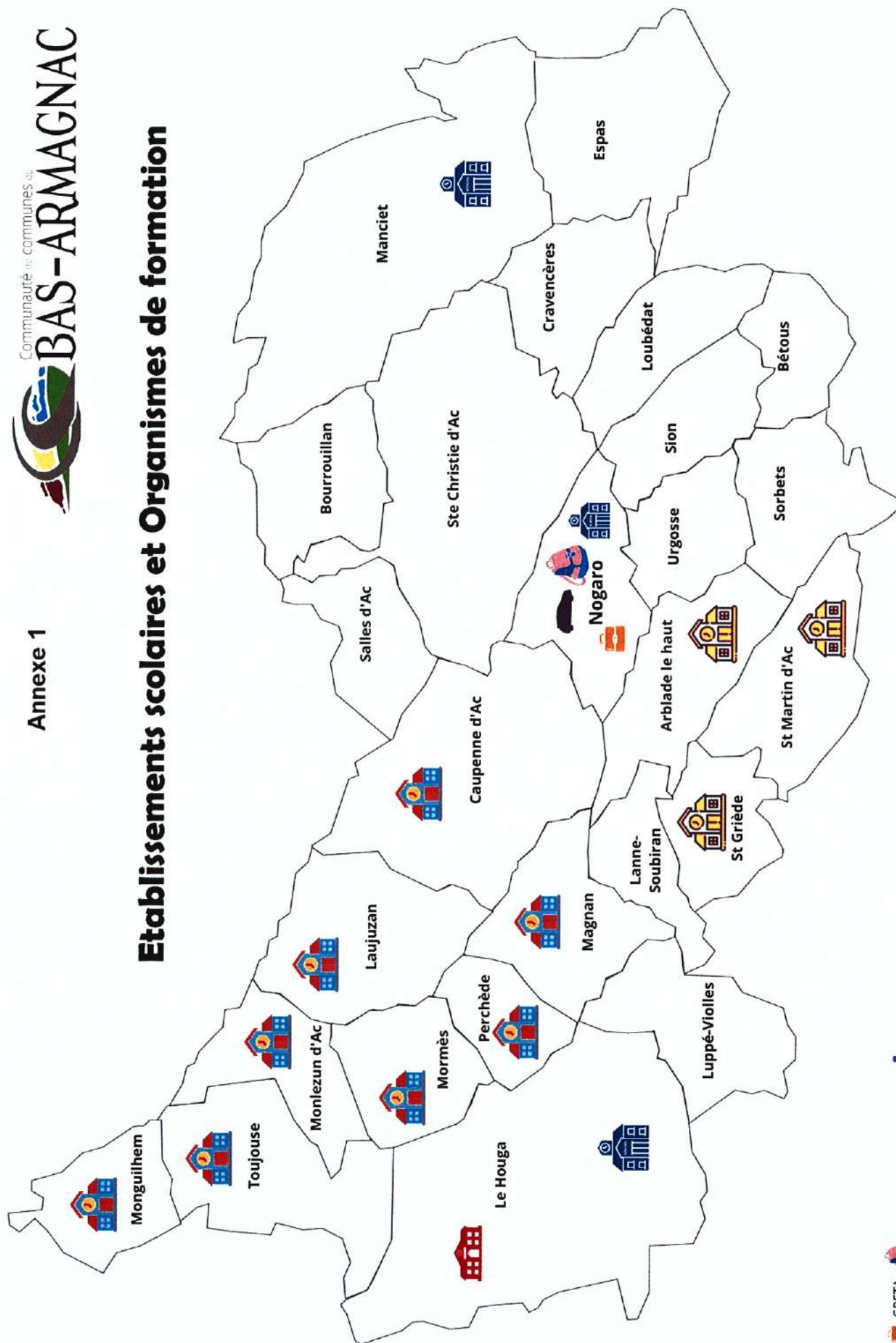
- L'organisation d'une journée pour l'enfant autour des différents rythmes (scolaire, périscolaire, extrascolaire)
- Le maillage intercommunal du partenariat et du dialogue (projets partagés, participation des familles, cohérence des projets de structures)
- L'harmonisation de l'offre socioéducative sur le territoire communautaire

L'objectif du bilan est de pointer les réussites mais également les difficultés rencontrées pour y remédier ensemble par voie de concertation collective. Même si une problématique ou une réussite peut dépendre d'un secteur particulier sur le territoire, il est intéressant et constructif pour l'ensemble des acteurs éducatifs de pouvoir s'en inspirer.

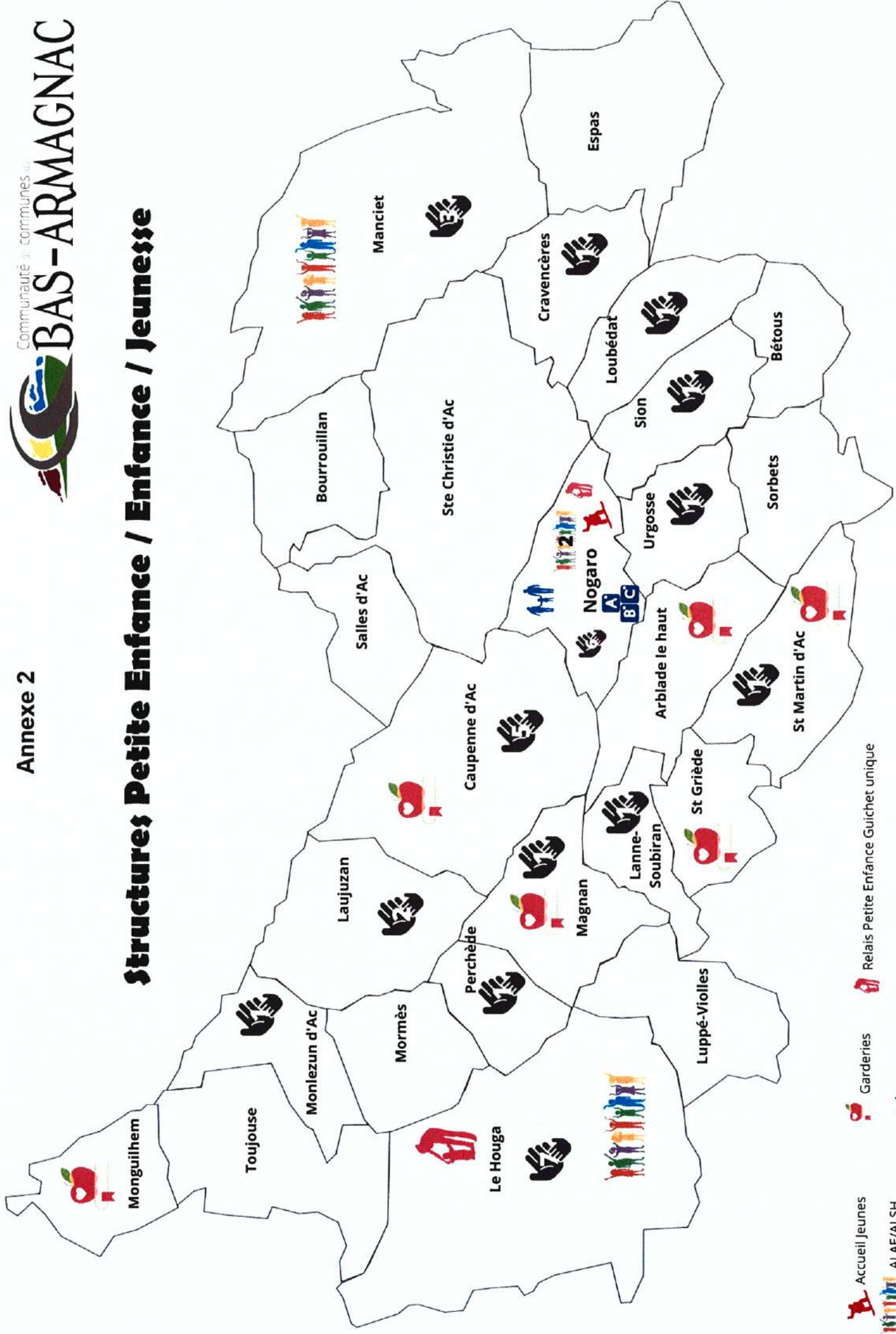
Cette étape de bilan est essentielle pour garantir la cohérence du projet éducatif de territoire et sa pertinence vis-à-vis des attentes et besoin du public concerné.

ANNEXES

Etablissements scolaires et Organismes de formation



Structures Petite Enfance / Enfance / Jeunesse



Accueil Jeunes
ALAE/ALSH
assistantes maternelles
en activité

Garderies
LAEP
Multi-accueil

Relais Petite Enfance Guichet unique

Organisation des écoles sur la communauté de communes du Bas-Armagnac
année scolaire 2022/2023

	écoles	Horaires écoles	Horaires garderies/ALAE	Horaires Mercredis
groupe scolaire Le Houga	Le Houga maternelle	8h45-11h45/13h45-16h45	7h15-8h45 / 16h45-18h30	7h30/18h30
	Le Houga élémentaire	8h45-12h15/14h15-16h45	7h15-8h45 / 16h45-18h30	7h30/18h30
groupe scolaire Manciet	Manciet primaire	9h-12h15/14h-16h45	7h30-9h / 16h45-18h30	7h30/12h30
groupe scolaire Nogaro	Nogaro maternelle	9h-12h/14h/17h	7h30-9h / 17h-18h30	7h30/18h30
	Nogaro élémentaire	9h-12h/14h/17h	7h30-9h / 17h-18h30	7h30/18h30
RPI Caupenne/ Mormès/ Magnan/ Laujuzan/Monguilhem/Monlezun d'Ac	Caupenne d'Ac (maternelle)	9h-12h30/14h30-17h	7h30-9h/17h-18h30	
	Mormès (CP/GS)	8h30-12h/14h-16h30		
	Magnan (CE1/CE2)	8h40-12h10/14h10-16h40	7h15-8h40/ 16h40-18h30	
	Laujuzan (CM1/CM2)	8h50-12h20/14h20-16h50		
	Monguilhem (maternelle)	8h50-11h50/13h50-16h50	7h15-8h50/16h50-18h30	
	Monlezun d'Ac (CE2/CM1)	8h40-12h10/14h10-16h40		
RPI St Martin/ StGriède/ Arblade le Ht	Saint-Martin d'Ac (maternelle)	9h-12h30/14h-16h30	7h45-9h/ 16h30-18h30	
	Saint-Griède (GS/CP)	8h45-12h15/13h50-16h20	7h45-8h45/16h20-18h30	7h30/12h30
	Arblade le Haut (CE1/CE2, CM1/CM2)	8h55-12h25/14h05-16h35	7h40-8h55/16h35-18h30	